

Dakar, le 17 DEC 2024

MINISTERE DE LA JUSTICE



Le Directeur Général

**COMMUNIQUE RELATIF A L'OUVERTURE DES
INSCRIPTIONS AUX CONCOURS D'ENTREE AU CENTRE
DE FORMATION JUDICIAIRE (CFJ)**

Conformément aux arrêtés n° 032162, n°032163, n°032167, n°032164, n°032165 et 032166 du 12 décembre 2024 de Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, portant ouverture de la session 2025 des concours directs et professionnels d'entrée au Centre de Formation judiciaire (CFJ).

Les inscriptions sont ouvertes du **lundi 23 décembre 2024 au vendredi 24 janvier 2025** suivant les dispositions ci-après.

Toutes les inscriptions se feront exclusivement en ligne (www.cfj.sn)

I. POSTES OUVERTS PAR SECTION ET SOUS-SECTION

TABLEAU DE REPARTITION DES POSTES OUVERTS			
SECTION/ SOUS-SECTION	CONCOURS DIRECT	CONCOURS PROFESSIONNEL	TOTAL
Magistrature	30	05	35
Greffe	40	05	45
Inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale	00	12	12
Educateurs spécialisés	40	00	40
TOTAL	110	22	132

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CONCOURS

Les concours sont ouverts aux candidats selon les modalités suivantes :

➤ Section Magistrature

Concours direct :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 40 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- être titulaire au moins d'un diplôme de master, de maîtrise ès sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction publique ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn);
2. Demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice ;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
4. Certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois ;
7. Photocopie certifiée conforme du diplôme ;
8. Frais d'inscription **15 000F** via orange money.

Concours professionnel

- être un agent de l'Etat âgé de 53 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- être titulaire au moins d'un diplôme de master, de maîtrise ès sciences juridiques ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- totaliser cinq (05) années de services effectifs dans une hiérarchie au moins égale à B ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn) ;
2. Une demande manuscrite adressée au Directeur général du Centre sous couvert du Ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat.;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
Photocopie certifiée conforme du diplôme ;
4. Un certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la hiérarchie ;
5. Frais d'inscription **20 000F** via orange money.

➤ **Sous- section Inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale**

Concours professionnel :

- être agent de l'Etat âgé de 53 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- totaliser au moins cinq (05) années de services effectifs dans un des corps d'une hiérarchie au moins égale à B ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn ;
2. Une demande manuscrite adressée au Directeur général du Centre sous couvert du Ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat ;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
4. Un certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la hiérarchie ;
5. Frais d'inscription **20 000F** via orange money.

➤ **Sous- section Greffe**

Concours direct :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 33 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- être titulaire de la licence ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction publique ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn) ;
2. Demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice ;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
4. Certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois ;
7. Photocopie certifiée conforme du diplôme ;
8. Frais d'inscription **10 000F** via orange money.

Concours professionnel :

- être un agent de l'Etat âgé de 53 ans au plus au premier janvier de l'année du concours ;
- totaliser au moins cinq (05) années de services effectifs dans la hiérarchie B ;

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn) ;
2. Demande manuscrite adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice accompagnée du curriculum vitae du candidat ;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
4. Certificat administratif attestant le grade et l'ancienneté dans la Fonction publique ;
5. Frais d'inscription **15 000 f** payables via orange money.

➤ **Sous - section Educateurs spécialisés**

Concours direct :

- être de nationalité sénégalaise ;
- être âgé de 32 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction publique .

Pièces à fournir :

1. Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site www.cfj.sn) ;
2. Demande manuscrite, adressée au Directeur général du CFJ sous couvert du Ministre de la Justice ;
3. Photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
4. Certificat de nationalité sénégalaise ;
5. Extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
6. Certificat de visite et de contre visite médicale de moins de trois mois ;
7. Photocopie certifiée conforme du diplôme ;
8. Frais d'inscription **10. 000F** via orange money.

9

III. CALENDRIER DES EPREUVES

Section/ sous-section	Epreuves admissibilité Concours direct et professionnel	Epreuves admission	
		Concours direct	Concours professionnel
Magistrature	Le 09 mars 2025	A partir du 28 avril 2025	A partir du 07 avril 2025
Greffe	Le 16 mars 2025	A partir du 12 mai 2025	A partir du 14 avril 2025
Inspecteurs de l'éducation surveillée et de la protection sociale	Le 23 mars 2025		A partir du 21 avril 2025
Educateurs spécialisés	Le 23 mars 2025	A partir du 19 mai 2025	

IV. DISPOSITIONS COMMUNES AUX CONCOURS

- Aucun candidat ne peut effectuer plus de trois fois, le concours de la même section ou sous-section.
- Les diplômés des universités privées doivent, en plus du diplôme requis, produire une reconnaissance du CAMES ou de l'ANAQ SUP en cours de validité délivrée à l'établissement.
- Les dossiers physiques complets des candidats admissibles doivent impérativement parvenir au CFJ 48H avant le début des épreuves d'admission définitive.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Fait à Dakar le 17 décembre 2024

Le Directeur général



Souleymane.TELIKO
Magistrat hors hiérarchie
Directeur général
du Centre de Formation Judiciaire